

Soutenance de mémoire de MA Scs - *pilier migration et citoyenneté* - de

Monsieur David Dubois

Le processus de criminalisation des irréguliers opéré par la détention administrative et le vol spécial en Suisse : modalités et conséquences

Directrice de mémoire : Christin Achermann
Expert : Robin Stünzi

Le 3 février 2016 à 10h00

Faubourg de l'Hôpital 27 (institut de sociologie)

Résumé

La détention administrative est l'enfermement des personnes en situation irrégulière sur le territoire afin d'exécuter les décisions de renvoi prises à leur encontre. La finalité de l'enfermement est donc l'expulsion de l'étranger, de gré ou de force, qui trouve ses assises sur les lois d'immigration propres à chaque Etat-nation. Les cadres juridiques nationaux spécifiques à la détention administrative ainsi que l'infrastructure carcérale nécessaire à sa mise en œuvre ont essaimé depuis les années 1980-1990 dans l'ensemble des pays occidentaux, faisant de l'expulsion des étrangers une politique globale.

La Suisse s'inscrit indéniablement dans cette évolution. En effet, en 1994 le peuple approuve la loi sur les mesures de contrainte (LMC) qui codifie la détention administrative sous sa forme contemporaine, à quelques nuances près. Dès lors, la construction des lieux d'incarcération à cet effet s'est faite crescendo : en 2011 une vingtaine était recensée pour 476 places de détention. Bien que la littérature académique ait dessiné certains contours de la détention administrative en Suisse, la pratique en ces lieux clos demeure teintée d'opacité.

Par processus de criminalisation nous entendons l'ensemble des éléments (discursifs, légaux, factuels, visuels) qui façonne la représentation de la personne en situation irrégulière sous l'angle du criminel. Outre la criminalisation évidente induite par l'enfermement et l'expulsion (privation de liberté, implication de la police) qui représente seulement la partie la plus visible du processus de criminalisation, la recherche souhaite mettre en évidence la globalité du processus criminalisant, du moins ce qui s'en rapproche le plus, et les conséquences en termes de vulnérabilité des étrangers concernés.

Pour ce faire, le travail de recherche se base principalement sur l'analyse d'une vingtaine de rapports, édictés par des organismes de protection des droits humains ou par le gouvernement suisse au sujet des pratiques en vigueur dans les centres de détention administrative et durant l'exécution des vols spéciaux, ainsi que sur le cadre légal suisse et européen.